

## PROTOCOLE SANITAIRE SPECIFIQUE A L'ENJV POUR LA SAISON 2020-2021

**Ce protocole pourra être revu en fonction des recommandations ou décrets à venir**

Ce document a pour vocation de mettre en place les modalités d'accueil en bassin et en salle de danse des nageurs/ses du Colomiers Nat Synchrono.

Ce protocole est conforme au décret N° 2020-884 du 17 juillet 2020, aux avis du guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives du 16 juillet 2020 du Ministère des Sports.

Suite au décret du 13 août 2020 n° 2020-1035, les vestiaires collectifs peuvent ré-ouvrir, pour autant le HCSP recommande un certain nombre de préconisations qu'il conviendra d'appliquer et que vous retrouverez ci-dessous

### Dispositions administratives :

- Désignation d'un référent COVID qui saura faire le lien avec l'exploitant de l'installation et valider la bonne application des recommandations fédérales
- **Nom : Claire CORNU Présidente du club**
- La visite médicale n'est pas obligatoire dans le cadre d'une reprise d'activité sportive pour les personnes ne présentant aucune suspicion de COVID. Un suivi médical régulier des pratiquants est en vigueur

### Dispositions en marge de la pratique

- Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder aux bassins
- Aucun parent ne pourra rester dans l'espace nautique
- Respect des gestes barrières avant l'accès à la halle bassins ; les encadrants devront se protéger d'un masque
- Les pratiquants prendront une douche savonnée avant la pratique
- Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum
- Le stationnement dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale.
- Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

### Respect des gestes barrières :

- Distanciation physique d'au moins 1 mètre (Places attribuées espacées, réduction des déplacements)
- Hygiène des mains et nettoyage des objets
- Respect strict du port du masque (> 11 ans)
- Accès aux douches avec distanciation

### **Utilisation de la salle de danse :**

- Définition d'une jauge maximale : 20 personnes
- Dans le cadre d'une pratique sportive : pas de changement de vêtement, les adhérents arrivent et repartent avec leur tenue de pratique
- Désinfection des mains en entrée et en sortie (gel hydro alcoolique) mis à disposition par l'ENJV
- Rangement, nettoyage et désinfection des surfaces et des objets utilisés assurés par les associations (fiche de suivi d'occupation et des actions de nettoyage)
- Port du masque pour les encadrants
- Pratique non sportive port du masque obligatoire
- Chaque nageurs/ses devra venir avec son propre tapis pour les cours de danse

### **Parcours du Nageurs/ses (vestiaire et bord de bassin) :**

- L'accès aux vestiaires collectifs est réservé uniquement aux pratiquants et parents référents, les accompagnants restent à l'extérieur du bâtiment.
- Utilisation du gel hydro alcoolique à l'entrée des vestiaires
- Utilisation des vestiaires par groupes dans le respect des règles de distanciation (utilisation en entrée et en sortie de chaque groupe de nageurs)
- Jauge maximale : 11 personnes / vestiaire
- Port du masque obligatoire dans les vestiaires pour les personnes > 11ans
- Utilisation des douches avec respect des distanciations. Douche savonnée obligatoire
- Ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires. Stocker les affaires dans un sac et le mettre dans les tribunes en respectant les distanciations (espace réservé)
- Pas de douche en sortie (fin d'entraînement)
- Interdiction d'utilisation des sèche-cheveux

### **Pratique sportive (en bord de bassin) :**

- Entraîneurs, responsables du club, référents : port du masque obligatoire
- Nombre de nageurs maximum par ligne d'eau :
  - 15 nageurs <=11ans
  - 13 nageurs >11 ans
- En pratique dynamique, dans les bassins, les mesures de distanciation de 2 mètres doivent être respectées sauf pour les activités de Natation Artistique (ballet, duo..)
- En pratique statique, sur les plages, les mesures de distanciation de 1 mètre doivent être respectées. Pour les répète à sec, le port du masque est à privilégié.
- Eviter le stationnement groupé des nageurs aux murs
- Chaque pratiquant est responsable de son propre équipement (palmes, pull-boy, serviette, gourde, tapis...). Aucun matériel ne peut être mutualisé.